



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2009

SEANCE DU 11 MAI 2009

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS - AVENANT N° 2 DE
PROLONGATION DU LOT N° 5 DU MARCHÉ
NOTIFIÉ EN 2006 JUSQU'AU 31 OCTOBRE
2009.

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 15 mai 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Nicole IZORE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER -

DIRECTION SYSTEMES
INFORMATION
TELECOMMUNICATIONS

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS -
AVENANT N°2 DE PROLONGATION DU LOT N°5 DU MARCHÉ
NOTIFIÉ EN 2006 JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2009.

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort a passé au mois de mai 2006, un marché de prestations de services de télécommunications réparti en 6 lots.

Un avenant de prolongation jusqu'au 30 juin 2009 de ces marchés a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 février 2009, le dossier de consultation des opérateurs étant en cours de publicité et ce, afin de permettre aux nouveaux opérateurs et à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de procéder aux modifications nécessaires.

Conformément à la délibération approuvée par le Conseil municipal du 19 janvier 2009, la Ville de Niort a lancé une procédure d'appel d'offres décomposée comme suit :

- Lot n°1 : Téléphonie fixe : Raccordements et Communications sortantes vers toutes les destinations à partir des sites principaux. Communications : locales, nationales, internationales et vers tous types de mobiles à partir de l'ensemble des sites du lot n°2.
- Lot n°2 : Téléphonie fixe : Raccordements, services et communications vers les services à valeur ajoutée à partir des sites. Services de numéros publicitaires. Services de liaisons louées (hors lot 1).
- Lot n°3 : Abonnements, services et matériels liés à la mobilité,
- Lot n°4 : Réseau Haut Débit et accès internet pour les services de la Ville de Niort,
- Lot n°5 : Accès Internet pour les sites isolés.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 6 avril 2009 a statué sur l'attribution des lots 1, 2, 3 et 4. L'offre correspondant au lot n°5 a été déclarée irrégulière par la Commission d'Appel d'offres qui a autorisé la Ville de Niort à relancer ce marché sous forme de marché négocié avec les opérateurs ayant remis une première offre pour ce lot.

Afin de permettre à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de réaliser cette procédure, il est proposé de prolonger la durée du précédent marché jusqu'au 31 octobre 2009.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de prolongation,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON